



Projet associatif - 2023/2025

1. Historique et identité de la MJC :

La MJC Etoile a été créée en 1974, et à cette époque la population du quartier est majoritairement composée de salariés de l'industrie ou du secteur tertiaire, le chômage est relativement faible et les revenus moyens par foyer ne sont pas spécialement dans le bas de la fourchette pour l'agglomération Nancéenne.

Dans ce contexte, la MJC Etoile répond surtout à un besoin de détente, de culture et de pratique d'activités extra professionnelles pour les habitants. Il n'y a pas de « secteur jeunes » à cette époque là, mais de nombreuses activités proposées aux adultes et aux enfants, et une production régulière de spectacles, concerts, pièces de théâtre, etc.

Au fil des années, les données socio-économiques ont profondément changé pour l'ensemble du pays, avec un impact très fort sur les régions industrielles comme l'était la Lorraine, et un impact encore plus fort pour ces régions dans les quartiers à forte densité de population.

C'est ainsi que petit à petit, la MJC Etoile étant située au cœur d'un de ces quartiers durement touchés, la politique menée par son Conseil d'Administration a évolué de manière à, tout en essayant de préserver l'esprit qui l'a fait naître, prendre en compte les changements profonds qui se sont produits sur son environnement humain et économique.

2. Projet

Selon la modification de ses statuts au 13/05/2022, l'association de la MJC Etoile est affiliée à la Fédération Régionale des MJC de Lorraine et souscrit au mouvement national des MJC de France créé depuis le 30 avril 2022, lui-même inscrit dans l'histoire nationale de l'éducation populaire et des MJC en particulier.

L'objet statutaire principal est inchangé depuis 1974 : *"La Maison des Jeunes et de la Culture, qui constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'un territoire de vie : agglomération, village, quartier ..., offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante"*.

Les ambitions pour répondre aux enjeux du XXIème siècle sont celles des MJC de France :

- Favoriser l'autonomie, l'émancipation, l'épanouissement et la prise de responsabilités des personnes pour participer à la construction d'une société plus solidaire par l'éducation et la culture,
- Viser à ce que toutes et tous deviennent des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante,

- Promouvoir les initiatives et actions avec et pour les jeunes,
- Animer des lieux d'expérimentation, d'innovations sociales et de pratiques citoyennes propres à faire vivre les valeurs de la République,
- Respecter le pluralisme des idées sans attache à un parti, un mouvement politique ou syndical, une confession,
- Garantir le principe de laïcité,
- Encourager le dialogue et le débat dans le respect des convictions personnelles,
- Agir pour la reconnaissance et la promotion des droits culturels des personnes,
- Lutter contre toute forme de discrimination.

3. L'environnement actuel autour de la MJC Etoile

La MJC est située en plein cœur du quartier prioritaire de la Ville Europe/Nation concerné par les travaux du renouvellement urbain. La transformation du quartier est voulue politiquement par la municipalité de Vandœuvre, la Métropole du Grands Nancy avec le soutien de l'Etat par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain. Les attentes actuelles des collectivités auxquelles la MJC Etoile est en capacité de répondre sont principalement celles concernant : l'accès à la culture aux sports et aux loisirs, des actions de mixité intergénérationnelle et de lutte contre les discriminations réelles ou supposées, la valorisation de savoir faire des habitants.

Sans nouvelles publications depuis, ci-dessous quelques éléments du contexte, (source les cahiers n°21 de l'ADUAN) voir annexe - géographie prioritaire 2015-2020).

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY NATIONS	<ul style="list-style-type: none">• ↗ de 15 % du nombre d'allocataires RSA• Un taux d'assurés CMU-C relativement stable
Profil diversifié selon les entités de quartier	PRU en cours
<ul style="list-style-type: none">• Caractère familial accentué• Stabilisation du vieillissement sur le secteur des Nations• Prédominance des grandes familles et familles monoparentales sur Vand'Est	<ul style="list-style-type: none">• Programme de réhabilitations (2 326) et de résidentialisations (3 261) initial à poursuivre• Aménagement des espaces publics en phase d'achèvement• Démarrage de la restructuration des centres commerciaux
Niveaux de revenus hétérogènes avec une plus forte précarité sur Vand'Est	
<ul style="list-style-type: none">• 56 % de ménages non imposables	

En France, en 2016 selon l'INSEE, le revenu médian des ménages (50 % de la population avec un revenu supérieur et 50 % avec un revenu inférieur) était de 21 713 euros annuels par unité de consommation, soit 1819 euros par mois.

Le revenu fiscal médian constaté à 9240€ en 2019 a continué de baisser (9900€ en 2011; 9788€ en 2013) sur les quartiers Haussonville/Nations qui arrivent en quatrième place des 8 quartiers prioritaires de la Métropole du Grand Nancy pour laquelle ce revenu fiscal médian était de 21 120€ en 2019.

La population des quartiers Vand'Est Etoile y est caractérisée par des foyers aux bas revenus essentiellement de substitution (Chômeurs, inactifs, RSA), une forte proportion de familles

monoparentales avec 45% de la population dont l'âge varie entre 0 et 24 ans. Au niveau scolaire, l'ancien Collège du Haut de Penoy a été structurellement réhabilité pour devenir le Collège Simone de Beauvoir depuis 2019. Plus de 80% de ses élèves sont d'origine du Quartier Prioritaire de la Ville. Il est aussi constaté que, le taux de retard scolaire au lycée général des élèves issus de ce quartier est le plus important pour toute la commune de Vandoeuvre les Nancy.

Jusqu'à 90 nationalités se côtoient avec des difficultés accrues liées à la non maîtrise de la langue notamment pour les dernières populations arrivantes d'origines des zones de conflits du moyen orient, des Pays de l'Est et plus récemment encore spécifiquement d'Ukraine.

4. Les publics

La MJC s'adresse à tous les publics sans aucune discrimination, individus, familles, collectifs. Elle reste en recherche d'actions spécifiques en direction des jeunes.

En 2021, la MJC comptait 739 adhérents pour 967 en 2019, les limitations de regroupement et fermetures administratives passées ont considérablement modifié les engagements dans les activités de loisirs « historiques ». Un adhérent est une personne inscrite à une activité régulière hebdomadaire ou mensuelle à un accueil de loisirs, ou participant à la vie de la Maison. La fréquentation aux évènements ponctuels (spectacles ou autres) ne sont pas concernés. En 2019 (année normale) ils ont touché près de 3512 personnes contre 1992 en 2021 (année perturbée).

Depuis la rentrée 2022, bien que l'année ne soit pas terminée, le retour du public est constaté à plutôt 90% de la fréquentation de 2019.

En 2021, la proportion de l'origine des adhérents est d'environ 56% vandopériens (contre 50% en 2017) et 44% non vandopériens (contre 50% en 2017) mais d'origine du territoire de la Métropole du Grand Nancy essentiellement. Ces chiffres montrent que la fréquentation des publics locaux et du Quartier Prioritaire de la Ville de la commune de Vandoeuvre reste constante.

44% du public a moins de 18 ans. Sur cette dernière part, la proportion des mineurs accueillis est la suivante : 85% vandopériens, 15% non vandopériens.

Malgré les limitations sanitaires passées et les difficultés financières croissantes des ménages, la MJC Etoile reste repérée comme un lieu important d'éducation, de culture et de convivialité par les habitants du quartier compte tenu des niveaux constants de fréquentations des mineurs accueillis à ses accueils de loisirs et aux participations des habitants dans certaines actions d'animation globale (évènements culturels, festifs ...).

5. Les domaines d'interventions

A partir de ce contexte, la MJC œuvre au service de la population des quartiers Vandopériens des Nations et d'une zone d'influence correspondant essentiellement à l'agglomération nancéienne pour:

- Contribuer au désenclavement du quartier de l'Etoile en offrant un panel d'activités permettant aux plus grands nombres à l'échelle du sud de l'agglomération Nancéienne d'accéder à l'éducation, à la culture, aux sports.
- Proposer un service d'accueil éducatif des enfants qui prennent en compte les contraintes des réalités familiales du quartier Etoile.
- Développer une démarche spécifique en direction des jeunes du territoire, dans une dynamique de projet.

- Adapter ses propositions en fonction de la spécificité des publics cibles : les enfants, les adolescents, les adultes ainsi que les personnes porteuses de handicap.
- Développer des actions ponctuelles d'animation, de convivialité, d'information, de prévention qui prennent en compte les attentes des publics cibles et les problématiques locales.
- Pratiquer une politique tarifaire accessible au plus grand nombre en fonction des contraintes financières de l'association.

Pour inscrire son action et pas seulement ses activités, dans une démarche pérenne, elle devra être capable de s'adapter aux évolutions du contexte, des attentes de la population, d'être force de propositions et de favoriser l'éclosion de nouveaux projets.

L'ensemble des actions et des acteurs de l'association devront favoriser un mode participatif, de responsabilisation pour inciter les adhérents à être des acteurs et non des consommateurs. Ces actions devront privilégier l'éveil, la découverte et éviter toute forme d'élitisme qui pourrait générer de l'exclusion.

La gestion économique de l'association devra reposer sur des principes de mutualisation des ressources et des charges, rechercher l'équilibre financier et la pérennité du projet.

6. L'organisation :

6.1 Les locaux de la MJC Etoile :

6.1.1 Les locaux principaux :

Ils sont composés 2 bâtiments regroupant : Salles d'activités, Cuisine, Salle de spectacle, locaux techniques et bureaux, locaux des Accueils Collectif de Mineurs. La surface totale s'étend sur 644 m2. Ces locaux de la MJC sont de plein pied situé au milieu des 5 branches (bâtiments de 6 étages) de "l'Etoile". L'avantage y est la centralité par rapport aux habitations avec un espace sécurisé pour l'accueil des enfants, l'inconvénient y est la quasi invisibilité même avec les panneaux routiers de signalisation.

6.1.2 Les locaux annexes :

Il s'agit de rez-de-chaussée d'immeubles ou sous-sols en directe proximité ou non des deux bâtiments principaux : Courlis (atelier poterie 3 jours par semaine), Canaris (activités jeunes), Corneille (billard, fusing), Gélinotte (activités manuelles, plastiques et artistiques), Palombes (Studio d'enregistrement). La surface totale de ces locaux est de 453 m2.

Les locaux de la MJC sont propriété du bailleur social BATIGERE et la Ville de Vandoeuvre en est locataire par voie de bail emphytéotique. La Ville met à disposition ces locaux de la MJC Etoile à titre gratuit et par la voie d'une convention d'objectifs et de moyens. Pour 2023 l'immeuble des Courlis sera démoli, l'atelier poterie doit être déplacé dans le bâtiment Canaris avec un autre local au 6 place d'Irlande pour les activités « jeunes ».

Dans le secteur Montet-Octroi, la MJC Etoile dispose aussi de 2 salles de réunion, locaux techniques et bureaux pour une surface de 238 m2. Ce local est sous convention triennale entre la Ville de Vandoeuvre et la copropriété Montet Europe dans les mêmes conditions que pour ses autres locaux. La MJC y développe ses activités liées au numérique en liaison étroite avec le Tiers Lieu d'inclusion au numérique de la Fabrique des Possibles lancé en août 2021.

D'autres activités (physiques et sportives) occupent des créneaux d'utilisation dans des équipements

communaux : Parc de sport, gymnase du Haut de Penoy, ferme du charmois.

L'éclatement relatif des lieux d'activités éparpille les publics et ne facilite pas le travail de cohésion.

6.2 Les ressources humaines :

La MJC Etoile est l'employeur de tous ses personnels selon un organigramme défini au 1/09/2022 avec un mouvement du personnel permanent d'animation important entre 2020 et 2021

1 Directeur selon un conventionnement direct avec la Ville de Vandoeuvre lès Nancy avec l'Etat et le fonds de coopération jeunesse et éducation populaire (FONJEP).

1 Comptable avec une mission complémentaire d'Agent d'accueil

1 Secrétaire, agent d'accueil, avec une mission complémentaire de communication/infographie

1 Animateur/coordonateur enfance 3-11 ans avec une mission complémentaire de la programmation de la Scène Culturelle de Proximité.

1 Animateur/coordonateur Jeunesse 12 à 18 ans avec une mission complémentaire de développement des projets de loisirs familiaux de proximité.

1 Animateur Technicien du son (0.57 **Equivalent Temps Plein**)

1 formateur informatique

1 Animatrice facilitatrice du Fab Lab en mission pour 2022

9 animateurs techniciens d'activités hebdomadaires (1.33 ETP)

16 animateurs en Contrats d'Engagement Educatif - Accueils de Loisirs Sans Hébergement des vacances - 0.58 ETP

Il s'ajoute à ces effectifs :

6 Prestataires d'activités régulières (0.4 ETP)

14 animateurs bénévoles d'activités hebdomadaires (1.42 ETP) dont 4 associations hébergées.

1 agent de service (prestataire mis à disposition de la Ville de Vandoeuvre) à raison de 15H/ semaine de ménage pour les locaux hors Escape

12 administrateurs élus, bénévoles et adhérents à la MJC, actifs dans la mise en œuvre du projet de la Maison et de ses actions. 1 Conseiller Municipal cogestionnaire membre de droit de la MJC.

6.3 Modalités d'organisation du projet de la MJC Étoile :

6.3.1 Organisation interne :

- Appliquer les règles fixées par les Statuts en adaptant des modalités de gouvernance visant à engager des démarches participatives et collaboratives par le travail par commissions qui peuvent regrouper : administrateurs, salariés, adhérents et autres volontaires concernés pour chaque projet défini.

- Garantir l'application des procédures du règlement intérieur de la MJC et de son évolution en tant qu'association et en tant que structure d'équipement.
- Maintenir et renforcer le travail d'accompagnement des personnels salariés dans le cadre de la Convention Collective de l'Animation : fiche de poste, entretiens individuels, développement de la formation continue.
- Etablir une communication interne visant la connaissance et le respect du travail et des contraintes de chacun. Assurer et faire assurer la fluidité des informations pour gagner en transversalité.
- Accompagner le parcours des bénévoles : connaissance des motivations, apprentissage du cadre d'action, association aux étapes des projets, explication des missions, travail sur fiche projet, valorisation des actions.
- Optimiser la liaison avec les adhérents par l'engagement des animateurs et responsables des activités pour tendre vers des dynamiques d'engagements.

6.3.2 Organisation externe :

- Affirmer politiquement le projet défendu devant les partenaires publics.
- Définir la stratégie de communication pour chaque projet
- Assurer une représentation régulière avec les partenaires locaux
- Participer aux instances du réseau des MJC (FRMJC, FDMJC, MJC Grand Est) et en priorité avec un rapprochement des autres MJC de Vandoeuvre et de celles du Grand Nancy sans pour autant être exclusif.
- Etablir une stratégie de communication d'appel à projet pour rechercher de nouveaux partenaires publics ou privés correspondant aux valeurs défendues.

6.4 Activités mises en œuvre

- Activités socioculturelles et de cohésion sociale tout public (d'une année sur l'autre il y en a une trentaine environ)
- Accueil Collectifs de Mineurs (60 jours Vacances pour 64 enfants de 3-11 ans et 24 adolescents de 12 à 16 ans, 36 journées les mercredis pour 24 mineurs de 3 à 11 ans).
- Projets de jeunes hors ACM : Chantiers/loisirs
- Activités liées aux projets d'animations globaux de vie de quartier et de la Ville, Temps d'Accueil Périscolaire, activités familles.
- Fonction structurante par l'accueil de projets et d'hébergement d'autres associations

Spécificités techniques développées au fil du temps par la MJC Etoile :

- Une Scène Culturelle de Proximité (programmation et projets articulés avec les publics accueillis, organisation d'évènements et accueils et de festivals, résidences).
- Un Studio d'enregistrement (accueil d'une dizaine d'artistes par an, projets avec les publics notamment pendant les vacances).
- Un espace d'éducation au numérique : Formations aux outils bureautiques, conception et suivi de sites web et de bases de données pour des partenaires de l'économie sociale et solidaire ; formations bureautiques tout public, laboratoire de fabrication (fablab) numérique tout public en liaison avec le tiers lieu d'inclusion numérique de la Fabrique des Possibles.

6.5 Le budget

En 2021 le budget de l'exercice a représenté 563 108€. Il représentait au total 608000€ en 2017 en intégrant le poste du directeur mis alors à disposition par feu la Fédération Française de MJC disparue depuis le 8/01/2021. Il est à corréliser avec la baisse des fréquentations depuis 2020 et d'une reprise marquée par une baisse de 10% des fréquentations depuis les restrictions sanitaires et la reprise de l'inflation en 2022.

Pour les recettes :

L'autofinancement de la structure est passé de 34% en intégrant la Prestation de Service CAF pour les accueils de loisirs en 2017 à 29% en 2021.

La part municipale totale est passée de 50% en 2017 à 58% en 2021.

La Caisse d'allocation Familiales (Accueils de loisirs, projets jeunesse, loisirs familiaux de proximité), le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (cofinancement d'un poste), le Commissariat général à l'égalité des territoires (projets liés à la Politique de la Ville), La Métropole, le Département (Contrat Territoire Solidaire), et La Région Grand Est ont contribué à 9% des recettes pour le financement des projets d'actions contre 16% en 2017. Pour autant certains projets culturels ont pu être mis en place grâce à des partenariats établis par la MJC et cofinancés par la DRAC avec des compagnies artistiques.

La Ville de Vandoeuvre maintient son soutien à la MJC Etoile de 2022 à 2024 par l'établissement d'une convention triennale.

La part des financements privés concerne BATIGERE ou le réseau Stan pour quelques projets à hauteur de 0.5%.

Pour les dépenses :

Les charges de personnels représentent 80% du budget global en dehors des mises à dispositions municipales.

L'association reste dans une situation de stabilité partenariale et financière avec un budget annuel approchant les 600 000€/an à priori jusqu'à 2025.

6.6 Les partenaires :

La MJC est partenaire avec tous les niveaux des collectivités locales au premier rang desquels figure la Commune : Locaux et financement principal. La MJC fait partie des équipements culturels structurants reconnus sur le territoire avec le Centre Culturel André Malraux (Scène Nationale), la Médiathèque, l'Ecole de Musique, la MJC Lorraine et la MJC-Centre Social Nomade.

La MJC est amenée à travailler en liaison avec des partenaires multiples dans tous les champs d'interventions qui la concerne.

7. Les enjeux

Les enjeux globaux importants considérés par les différents acteurs de la MJC sont liés à : La crise démocratique des institutions représentatives et de leur mode de gouvernance, à l'environnement, au risque de segmentation sociale par les communautarismes religieux et/ou identitaires, au développement de la fracture technologique entre les générations, au développement d'une économie solidaire plutôt qu'une économie prédatrice. Autant dire tout ce qui qualifie d'un développement durable garantissant un lien d'humanité entre les peuples et les générations.

Il s'agit de relier l'action locale de la MJC en sa qualité de structure socioculturelle, à partir de ce qu'elle est et de ses atouts, à ces grands enjeux, en restant vigilant et force de proposition sur les perspectives du renouvellement urbain dans le quartier de l'Etoile.

8. Axes de développement triennaux 2023-2025

La MJC conserve une volonté de maintien de ses spécificités d'action à travers le développement des 3 axes suivants pour les 3 ans qui viennent :

- **Être un acteur incontournable de l'éducation populaire sur son territoire face aux préoccupations contemporaines :**

Cela passe par une méthode de co-construction par l'intelligence collective ; avec selon les configurations, les adhérents (ou en passe de le devenir), bénévoles, salariés, partenaires ; de projets d'éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé et au bien-être, au numérique, à l'écologie et au développement durable ; et plus localement à la transformation urbaine du quartier de l'Etoile.

- **Être un lieu convivial d'échanges, de culture, de partage, de rencontre d'épanouissement individuel et collectif**

Garantir une bienveillance de l'accueil, qu'il soit administratif ou dans les pratiques proposées, une non-discrimination, et une programmation scénique éclectique et coconstruite pour faciliter les brassages et le lien social. Faciliter les dynamiques d'engagements et la citoyenneté.

- **Être initiateur de projets qui fassent rayonner la MJC**

En direction des autres associations d'éducation populaire travaillant aux mêmes finalités (MJC du réseau local et au-delà, tiers-lieu ...), collectivités (Mairie de Vandoeuvre, Métropole du Grand Nancy, Département de Meurthe et Moselle, Région Grand Est), écoles (collège en premier lieu), club de prévention, institutions sociales et culturelles, groupes d'artistes, et par voie de conséquence de la population locale.

Le projet devra être décliné sous la forme :

- Du projet éducatif et des projets pédagogiques des accueils de loisirs avec des objectifs simples, évaluables et quantifiables pour les accueils de loisirs
- Des projets d'action annuels entrant en cohérence avec les 3 axes définis ci-dessus adaptés au contexte et aux problématiques et validés par l'assemblée générale. Ces projets devront être animés, enrichis, évalués par un travail en commissions associant les administrateurs, les personnels et/ou toute les personnes directement concernées,

9. Evaluation

Chaque projet, reconduit ou innovant, défini comme étant pertinent dans la poursuite des axes du projet associatif sera évalué par des critères qui devront s'appuyer sur 4 points :

L'efficacité : Mesure des écarts entre l'action prévue par rapport à l'action réalisée.

L'efficience : Mesure des écarts entre l'action réalisée par rapport aux moyens déployés réellement mais aussi au regard des moyens prévus.

la cohérence: Mesure des écarts entre l'action réalisée et les objectifs prévus.

la pertinence: Mesure des écarts entre les effets réels du projet dans sa réalité par rapport aux changements voulus dans le contexte initial.

Dans chaque item, la mesure des effets attendus et inattendus permettra d'analyser chaque projet et son évolution dans le temps.

CONCLUSION

Le projet associatif a pour but de :

- Cadrer la direction et les énergies de travail de chaque action proposée ainsi que leurs mises en œuvre par le personnel salarié en premier lieu et bénévole de la MJC Etoile.
- De donner une lisibilité globale de l'action de la MJC sur une période triennale à partir de son histoire et sur les évolutions à venir.

L'édition triennale du projet associatif a été préparée par les salariés permanents et validée par le Conseil d'administration du 17 novembre 2022. Elle sera présentée à la prochaine assemblée générale de 2023 pour validation.